

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2017, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, comprenant le bilan au 31 Mars 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV arrêtés au 31 Mars 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Autres obligations légales et réglementaires

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 98,156% de l'actif total au 31 Mars 2017 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 1,844% de l'actif total au 31 Mars 2017. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK », l'« ARAB TUNISIAN BANK » et la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATES » représentent respectivement 26,696%, 10,216 % et 10,307% de l'actif total au 31 Mars 2017, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.
- ✓ La Note 3 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV " UNIVERS OBLIGATIONS SICAV " au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 53 835 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. La période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2017 a supporté une charge de 12 824,836 DT.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Tunis, 28 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C

Chiheb GHANMI

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2017

(unité : en Dinars)

	NOTE	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
ACTIF				
AC1- PORTEFEUILLE TITRES	4.1	13 795 817,968	20 183 811,164	16 327 081,777
Actions et valeurs assimilées		472 231,500	988 349,046	994 123,228
Obligations et valeurs assimilées		13 323 586,468	19 195 462,118	15 332 958,549
AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		259 191,466	1 079 857,817	195 369,224
Placements monétaires		0,000	0,000	0,000
Disponibilités	4.3	259 191,466	1 079 857,817	195 369,224
AC3- CREANCES D'EXPLOITATION		52,459	2,761	4 479,937
Autres débiteurs		52,459	2,761	4 479,937
TOTAL ACTIF		14 055 061,893	21 263 671,742	16 526 930,938
PASSIF				
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	4.5	20 922,141	33 949,637	26 632,331
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	4.5	39 001,579	16 639,653	21 454,080
TOTAL PASSIF		59 923,720	50 589,290	48 086,411
ACTIF NET		13 995 138,173	21 213 082,452	16 478 844,527
CP1- CAPITAL	4.7	13 401 623,543	20 243 469,687	15 904 334,173
CP2- SOMMES DISTRIBUABLES	4.8	593 514,630	969 612,765	574 510,354
Sommes distribuables des exercices antérieurs		484 104,292	787 167,958	87,803
Sommes distribuables de la période		109 410,338	182 444,807	574 422,551
ACTIF NET		13 995 138,173	21 213 082,452	16 478 844,527
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		14 055 061,893	21 263 671,742	16 526 930,938

ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2017 AU 31-03-2017

(unité : en Dinars)

	Note	DU 01/01/2017 AU 31/03/2017	DU 01/01/2016 AU 31/03/2016	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016
PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	4.2	161 477,507	226 195,366	842 868,231
Dividendes		0,000	0,000	17 788,176
Revenus des obligations et valeurs assimilées		161 477,507	226 195,366	825 080,055
PR-2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	4.4	1 199,288	7 445,258	32 694,912
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		162 676,795	233 640,624	875 563,143
CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	4.6	-20 948,961	-30 407,393	-112 666,830
REVENU NET DES PLACEMENTS		141 727,834	203 233,231	762 896,313
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0,000	0,000
CH2-AUTRES CHARGES	4.6	-21 490,800	-10 438,526	-45 100,946
RESULTAT D'EXPLOITATION		120 237,034	192 794,705	717 795,367
PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-10 826,696	-10 349,898	-143 372,816
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		109 410,338	182 444,807	574 422,551
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		10 826,696	10 349,898	143 372,816
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-3 370,897	9 751,037	11 581,047
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		4 925,383	0,000	-12 371,662
Frais de négociation de titres		-1 216,148	0,000	-1 214,675
RESULTAT NET DE LA PERIODE		120 575,372	202 545,742	715 790,077

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2017 AU 31-03-2017
(unité : en Dinars)

	DU 01/01/2017 AU 31/03/2017	DU 01/01/2016 AU 31/03/2016	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016
AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	120 575,372	202 545,742	715 790,077
Résultat d'exploitation	120 237,034	192 794,705	717 795,367
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-3 370,897	9 751,037	11 581,047
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4 925,383	0,000	-12 371,662
Frais de négociation de titres	-1 216,148	0,000	-1 214,675
AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000	-828 960,696
AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-2 604 281,726	-1 421 168,617	-5 839 690,181
SOUSCRIPTIONS	1 663 770,878	4 511 421,171	15 878 619,522
- Capital	1 600 206,632	4 326 828,980	15 303 698,518
- Régularisation des sommes non distribuables	130,008	988,734	4 580,133
- Régularisation des sommes distribuables	63 434,238	183 603,457	570 340,871
RACHATS	-4 268 052,604	-5 932 589,788	-21 718 309,703
- Capital	-4 102 941,734	-5 684 196,290	-20 990 215,094
- Régularisation des sommes non distribuables	-443,874	-1 635,257	-3 456,577
- Régularisation des sommes distribuables	-164 666,996	-246 758,241	-724 638,032
VARIATION DE L'ACTIF NET	-2 483 706,354	-1 218 622,875	-5 952 860,800
AN4- ACTIF NET			
En début de période	16 478 844,527	22 431 705,327	22 431 705,327
En fin de période	13 995 138,173	21 213 082,452	16 478 844,527
AN5- NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	157 662	214 030	214 030
En fin de période	132 852	200 575	157 662
VALEUR LIQUIDATIVE	105,344	105,761	104,520
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,20%	3,66%	3,47%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE

« **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » est une société d'investissement à capital variable créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Mars 2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 Mars 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative au 31 Mars 2017.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 3 : EVENEMENTS EXCEPTIONNELS

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, UNIVERS OBLIGATIONS SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 53 835 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Note sur le portefeuille-titre

Le solde de ce poste s'élève au **31/03/2017** à **13 795 817,968** dinars contre **16 327 081,777** dinars au **31/12/2016** et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 31/03/2017	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5 000	266 550,000	272 378,000	1,95
AB SUB 2009/B TV	5 000	266 550,000	272 006,000	1,94
AMEN BANK SUB 2010/TV	20 000	1 199 600,000	1 228 192,000	8,78
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	512 000,000	533 824,000	3,81
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10 000	866 600,000	902 016,000	6,45
BNA SUB 2009	20 000	1 066 200,000	1 111 496,000	7,94
BTE 2009 5.25%	10 000	300 000,000	306 832,000	2,19
BTE 2010 CAT A TV	7 000	280 000,000	285 958,400	2,04
BTE 2011 09022032 6.25	10 000	750 000,000	755 240,000	5,40
BTE 2011 A TMM+1.3 09022019	2 500	100 000,000	100 620,000	0,72
BTK 2012-1 B TF 6.3 2019 7ANS	28 140	1 206 080,400	1 228 885,056	8,78
CHO 2009 TMM+1	6 000	225 000,000	228 446,400	1,63
HL 2014-1 A TF 7,65	5 000	300 000,000	307 696,000	2,20
HL 2012/1 28092017 1MD 6.75 5	10 000	200 000,000	205 472,000	1,47
HL 2012/1 28092017 6.75 250MD	2 500	50 000,000	51 368,000	0,37
HL 2013/1 TF	10 000	400 000,000	419 296,000	3,00
MEUBLATEX IND2010 26042017	3 000	60 000,000	62 407,200	0,45
STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10 000	533 100,000	533 660,000	3,81
STB SUB 2011 A 6.1 27012019	5 000	142 830,000	144 054,000	1,03
SUB AMEN BANK 2012	10 000	600 000,000	614 312,000	4,39
SUB AMEN BANK 2012	22 223	1 333 380,000	1 365 185,560	9,75
UIB 2009/1	5 000	266 561,302	274 853,300	1,96
UIB 2011-2 7ANS 5.9 30012019	10 000	285 500,160	287 756,160	2,06
UNIFACTOR 2013 TMM+2	3 300	132 000,000	135 057,120	0,97
Total	234 523	11 341 951,862	11 627 011,196	83,08

Titres OPCVM

Titres des OPCVM	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 31/03/2017	% de l'Actif Net
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	300	300 000,000	472 231,500	3,37
Total	300	300 000,000	472 231,500	3,37

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

<i>Emprunts d'Etat</i>	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2017	% de l'Actif Net
BTA 5.5% MARS 2019	590	606 608,500	605 412,352	4,33
BTA 6.9% MAI 2022	1000	1 072 685,000	1 091 162,920	7,80
Total	1 590	1 679 293,500	1 696 575,272	12,12

Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Mars 2017 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Prix de cession /Remboursement	Plus ou moins-values
Titres OPCVM		517 868,191	532 722,594	14 854,403
VENTE 5042 SICAV ENTREPRISE	21/02/2017	517 868,191	532 722,594	14 854,403
Obligations des sociétés		1 565 069,600	1 564 775,580	-294,020
REMBOURSEMENT 3000 ATTIJARI LEASING 2011-6 13012017	13/01/2017	60 000,000	60 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 STB SUB 2011 A 6.1 27012019	27/01/2017	71 450,000	71 450,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AMEN BANK 2006 TV	29/01/2017	50 000,000	50 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 TL 2011-3 5.85 29012017	29/01/2017	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 UIB 2011-2 7ANS 5.9 30012019	30/01/2017	142 900,000	142 900,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2017	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6,25	09/02/2017	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 2500 BTE 2011 A TMM+1.3 09022019	09/02/2017	50 000,000	50 000,000	0,000
VENTE 15000 AIL 2012-1 TF 6 5 ANS	01/03/2017	300 000,000	300 000,000	0,000
VENTE 10000 TL 2012-1 A TF 6.5 29052017	01/03/2017	200 000,000	200 000,000	0,000
VENTE 6860 BTK 2012-1 B TF 6.3 2019 7ANS	17/03/2017	294 019,600	293 725,580	-294,020
REMBOURSEMENT 10000 STB 2010/1 B TF 5,3 23032025	23/03/2017	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 4000 CIL 2012/1 400MD 30032017 5 ANS	30/03/2017	80 000,000	80 000,000	0,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		419 635,000	410 000,000	-9 635,000
VENTE 410 BTA MARS 2019	27/01/2017	419 635,000	410 000,000	-9 635,000
TOTAL		2 502 572,791	2 507 498,174	4 925,383

4.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **161 477,507** dinars pour la période du **1er Janvier 2017** au **31 Mars 2017** et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres :	du 01/01/2017 au 31/03/2017	du 01/01/2016 au 31/03/2016	du 01/01/2016 au 31/12/2016
Dividendes			
- Titres OPCVM	0,000	0,000	17788,176
Revenus des obligations			
- Intérêts	140 039,397	201 463,323	728381,924
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier			
- Intérêts	21 438,110	24 732,043	96698,131
TOTAL	161 477,507	226 195,366	842868,231

4.3. Note sur les disponibilités :

Les avoirs disponibles s'élèvent au **31/03/2017** à **259 191,466** Dinars et se détaillent comme suit :

Disponibilités	Valeur au 31/03/2017	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	258 139,060	1,84
Intérêts courus sur comptes bancaires	1 052,406	0,01
Total des disponibilités	259 191,466	1,85

4.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du **01/01/2017** au **31/03/2017** s'élèvent à **1 199,288** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/01/2017 au 31/03/2017	du 01/01/2016 au 31/03/2016	du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du compte de dépôt	1 199,288	7 445,258	24 269,918
Revenus des Certificats de Dépôt	0,000	0,000	8 424,994
TOTAL	1 199,288	7 445,258	32 694,912

4.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/03/2017** à **59 923,720** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Opérateurs Créditeurs	20 922,141	33 949,637	26 632,331
Gestionnaire	20 076,117	29 556,257	23 119,151
Dépositaire	846,024	4 393,380	3 513,180
Autres Créditeurs Divers	39 001,579	16 639,653	21 454,080
Commissaire aux comptes	16 775,238	12 211,258	13 440,558
Etat Impôts et Taxes	13 488,928(*)	1 265,628	151,701
Conseil du Marché Financier	1 198,475	1 857,345	1 465,400
Publications diverses	5 895,571	0,000	4 753,054
Dividendes à payer	1 643,367	1 305,422	1 643,367
TOTAL	59 923,720	50 589,290	48 086,411

(*) dont la contribution exceptionnelle d'un montant de 12 824,836 dinars.

4.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/01/2017 au 31/03/2017	du 01/01/2016 au 31/03/2016	du 01/01/2016 au 31/12/2016
Charges de gestion des placements	20 948,961	30 407,393	112 666,830
Commission de gestion	20 076,117	29 556,257	109 155,894
Commission de dépôt	872,844	851,136	3 510,936
Autres Charges	21 490,800	10 438,526	45 100,946
Honoraires du commissaire aux comptes	3 334,680	3 250,742	13 440,042
Redevances CMF sur les OPCVM	3 780,720	5 566,081	20 556,360
Taxes Collectivités Locales, timbres fiscaux et contribution exceptionnelle	13 232,885	541,415	2 279,184
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	1 142,517	1 080,288	8 744,333
Frais Bancaires	0,002(*)	0,000	16,071
Autres Charges	0,000	0,000	64,956
TOTAL	42 439,761	40 845,919	157 767,776

(*)Provient essentiellement de la différence entre le montant encaissé et le montant comptabilisé provenant des règlements des emprunts obligataires et des BTA.

4.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2017 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2016	
Montant	15 904 334,173
Nombre de titres	157 662
Nombre d'actionnaires	610
Souscriptions réalisées	
Montant	1 600 336,640
Régularisation des sommes non distribuables	130,008
Nombre de titres émis	15 863
Nombre d'actionnaires nouveaux	16
Rachats effectués	
Montant	-4 103 385,608
Régularisation des sommes non distribuables	-443,874
Nombre de titres rachetés	-40 673
Nombre d'actionnaires sortants	-30
Capital au 31/03/2017	
Montant	13 401 623,543
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	4 925,383
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	-3 370,897
Frais de négociation de titres	-1 216,148
Régularisation des sommes non distribuables	-313,866
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	132 852
Nombre d'actionnaires	596

4.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période et des exercices antérieurs augmentés et/ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Résultats distribuables de la période	120 237,034	192 794,705	717 795,367
Régularisations de la période	-10 826,696	-10 349,898	-143 372,816
Sommes distribuables de la période	109 410,338	182 444,807	574 422,551
Sommes distribuables des exercices antérieurs	484 104,292	787 167,958	87,803
Sommes distribuables	593 514,630	969 612,765	574 510,354

5. Autres informations

5.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

5.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

5.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres du 1^{er} trimestre 2017 sont de 3 334,680 dinars TTC.

5.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

5.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

5.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

5.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.